

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MARS 2020**

**Etaient présents** : M. LORDI Christian, Maire  
Mmes Ms. LUCET Evelyne, LABIGNE François, AULOY Gilles, MANSOIS  
Jean-Louis, PLE Philippe, CHOMIENNE Christian, LEHALLEUR François,  
LESUEUR Michaël.

**Absents** : M. MOREAU Gérard qui a donné pouvoir à M. CHOMIENNE  
Christian.  
Mme LACHINE Pascale.

## **2020.2.1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur François LEHALLEUR est désigné secrétaire de séance.

## **2020.2.2. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 26 février 2020**

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance  
est approuvé à l'unanimité.

## **2020.2.3. Report délibération N° 2020-1-7 en date du 26 février 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le report de la  
délibération N° 2020-1-7 en date du 26 février 2020.

## **2020.2.4. Attribution marché travaux carrefour Grande Rue et sente piétonne**

Le conseil municipal prend connaissance du dossier de consultation  
des entreprises, établi par M. Yannick VARY du groupe Merlin,  
concernant l'aménagement de sécurité sur la RD 313 et la création  
d'une sente piétonne.

Le marché a fait l'objet d'un avis de marché dans les publications  
suivantes :

- la plateforme de dématérialisation :  
<https://marchespublics.eure.fr>
- au BOAMP avis 20 N°19 006

La remise des plis étant fixée au 7 février 2020 à 12h00, à la date  
limite de réception, 5 plis sont arrivés :

- ASTEN, - COLAS, - EIFFAGE, - VIA-France, - EBROÏCIENNE ET  
GRAVINAISE DE TRAVAUX.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté qu'une candidature  
n'avait pas apposé la signature électronique avant la date et  
l'heure de remise, cette candidature est donc refusée, les  
candidatures retenues sont :

- ATSEN SAS, - COLAS Ile de France Normandie, - EIFFAGE Route Ile de France Centre-Ouest, - VIA-FRANCE-NORMANDIE SAS Agence de l'Eure.

Vérification matérielle des offres

Selon l'article 8-2 du règlement de consultation, le classement est effectué en fonction des critères suivants :

- 1) Valeur technique 30 %
  - 1.1 Cohérence du planning et mesures prises pour respecter les délais 5%
  - 1.2 Dossier exploitation sous-chantier 15%
  - 1.3 Moyens humains et matériels affectés 10%
- 2) Prix

Les critères prix des prestations pondérés à 70%

Une phase de négociation a été effectuée pour un dépôt de réponse pour le 04 mars 2020, avec demande de précisions et ajout, dû au souhait du CD 27, d'intégrer dans le DCE du béton auto-compactant pour le remblai des tranchées d'eaux pluviales.

L'entreprise Via-France n'a pas répondu à cette demande.

Analyse des offres techniques et prix suite à négociation

Candidature	ATSEN	COLAS	EIFFAGE	VIA FRANCE
Note technique / 30	25	26	25.50	16
Note prix /70	69.86	70	63.93	69.82
Note globale / 100	94.86	96	89.43	85.82
Classement	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Suite à l'analyse de l'offre et des éléments de réponses complémentaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise : COLAS Ile de France NORMANDIE pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de sécurité sur la RD 313 et la création d'une sente piétonne pour un montant (tranche ferme et tranche optionnelle 1) de 218 870 € HT soit 262 644 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 50.